

## Edito

**Ça** y est, les ordonnances sont signées. Et attention, dans un grand show à l'américaine, avec caméras, chaînes d'info en continu et tout le toutim. D'ailleurs, le spectacle ressemble furieusement à celui de [Donald Trump signant la fin de l'Obamacare dans le bureau ovale](#). Et la ressemblance ne s'arrête pas là : la fin de la protection sociale est le fil conducteur des 2 côtés de l'Atlantique. Loi contre les malades aux États-Unis, loi contre les salariés en France. À croire qu'après la poigne de fer échangée, ces 2 là se livrent à un bras du même métal pour déterminer qui sera le plus antisocial. Prenons l'exemple du seuil de 3 mois de salaire des indemnités pour licenciement abusif. Jusqu'à présent, un patron qui virait un salarié sans aucune raison – c'est la définition de « abusif » - se voyait condamné (enfin l'entreprise, pas lui en personne) à indemniser le salarié d'un montant au moins égal à 6 mois de salaires, plus les dommages et intérêts, c'est à dire la juste compensation de l'absence ou de la perte de salaire que le salarié avait subies dans son nouvel emploi, quand il en retrouvait un. À partir de dorénavant et jusqu'à désormais, un employeur pourra licencier une salariée parce qu'elle est enceinte, un salarié pour sa couleur de peau ou ses opinions syndicales, voire parce qu'il ou elle sera trop âgé ou pas assez jolie : ça lui coûtera au mieux 3 mois de salaire, au pire, à peine plus. Mieux ! Si l'employeur décide d'un licenciement pour faute grave pour les mêmes raisons (abusives), ça lui coûtera 3 mois de salaires desquels il pourra déduire les indemnités de licenciement, puisque la loi dit qu'elles ne sont pas dues en cas de licenciement pour faute grave ou lourde.

Délires paranoïaques de syndicalistes fainéants, cyniques et extrêmes ? Si seulement on pouvait avoir tort...

**L**es étasuniens ont eu cette chance que le Sénat s'oppose au décret, car malgré la signature d'un président, fût-il prétendument Maître du Monde, là-bas, c'est le parlement qui garde le dernier mot.

Ici, il n'aura même pas eu le droit d'être consulté, histoire de donner un avis après un débat contradictoire. Reste la rue pour s'opposer.

## Brèves de CRE

**LA SÉANCE DU CRE EST SUSPENDUE :  
LA BRÈVE VA L'ÊTRE ENCORE PLUS (BRÈVE)...**

Les élus au Comité Central d'Entreprise (CCE) ont suspendu leurs travaux, dans la mesure où les doutes sur la pérennité de l'AFPA n'ont pas été levés par la directrice générale. Dans le même esprit, et comme tous les autres CRE, les élus d'Ile de France ont suspendu la séance de ce mois, dans l'attente des réponses

## Brie Brèves de Meaux

**FERMETURE DU CENTRE DE MEAUX ? :  
LES SALARIÉS SE MOBILISENT...**

Non reconduction des appels d'offres dans les métiers du bâtiment, étude du maintien ou pas des établissements AFPA dans le cadre du Plan Stratégique Régional, isolement au fin fond de la campagne (vision très Montreuilloise de la situation géographique de Meaux), il n'en faut pas plus pour s'inquiéter du devenir de ce centre. Sauf que, les salariés n'ont pas attendu que le ciel leur soit tombé sur la tête pour agir : ils ont saisi l'occasion de la réunion du CRE pour interpellier la directrice régionale, qui, si vous avez bien tout lu depuis le début, avait un peu de temps libre. Plus de 2 heures d'échanges sur les raisons de cette situation :

- perte des clients autres que le CRIF, dont la direction porte la responsabilité,
- probabilité de fermeture du centre,
- impossibilité d'accéder au centre (barrière équipée d'un interphone branché sur une boîte vocale, qui vous demande de laisser un message),
- et d'autres causes encore... ,

la directrice régionale a répondu point après point – ce qui ne veut pas dire qu'elle avait répondu à tout -, avec aplomb, même si elle donnait parfois l'impression de découvrir des situations : les clients perdus le sont parce que Meaux c'est trop loin de Paris ; oui, la possibilité de fermer Meaux est à l'étude, tout autant que la fermeture de n'importe quel autre centre qui sera jugé « non rentable » ; la barrière fermée aux personnes qui souhaitent venir .../...

.../... à l'AFPA ne les empêche pas d'entrer à pied. « Mais ne vous en faites pas, on va trouver des solutions ». Pas franchement de quoi être rassurés. Quoi qu'il en soit, les salariés de Meaux restent sur le qui-vive et ne se contenteront pas de promesses faites par leur direction. Affaire (et exemple) à suivre, la mobilisation peut donner des résultats.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFPA :  
LES ÉLUS SE SONT INVITÉS DANS LES DÉBATS**

Réuni ce 26 septembre, le conseil d'administration de l'AFPA devait décider, entre autres, de fixer les orientations de l'AFPA pour la période 2018-2020. C'est précisément ce moment, entre le café-croissant de l'accueil et le repas du midi, que les élus SUD, CGT, CFDT et FO ont choisi pour investir la salle de réunion. L'objectif : rappeler à ces

m'sieurs-dames que l'AFPA, ce n'est pas qu'un logo, pas que des chiffres qu'on projette à travers un diaporama, mais aussi et surtout des salariés attachés à la mission de service public. [Une déclaration intersyndicale](#) leur a été lue, histoire de tous les renvoyer (les administrateurs) à leurs responsabilités respectives dans ce qu'est devenue l'AFPA, dans ce qu'elle sera pour l'avenir.

Bon, qu'on se rassure, ça ne leur a pas coupé l'appétit, mais ça les a probablement décidé... de ne rien décider à propos des orientations qu'ils devaient fixer.

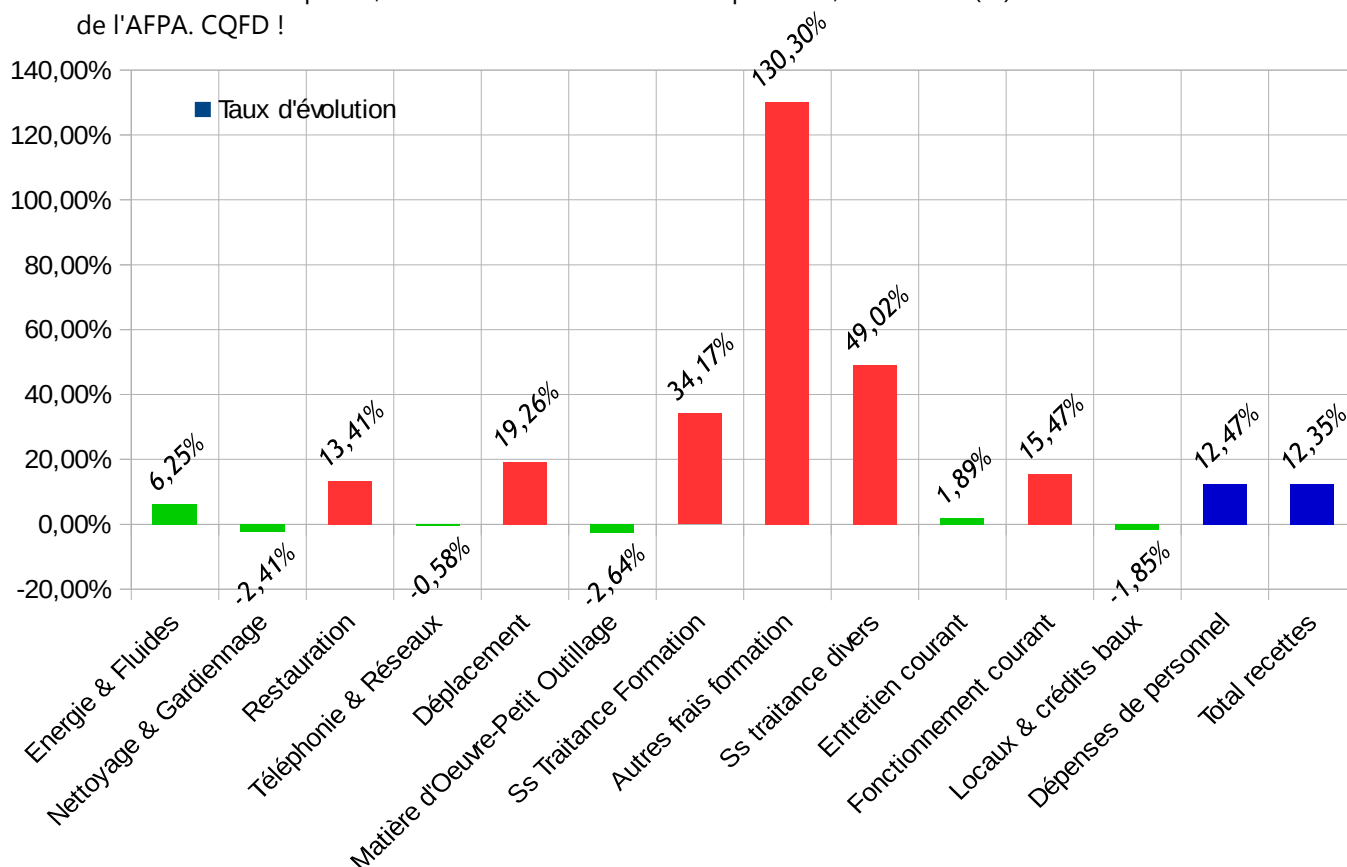
C'est pas grave ! Ils se réunissent à nouveau le 13 octobre, et ils se peut que les élus reviennent, voire que les salariés les accompagnent, histoire de montrer que l'attachement des salariés à leur AFPA n'est pas un mythe.

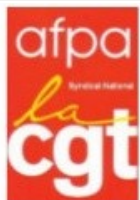
Ceux de Meaux ont bien réussi à se mobiliser...

**Plan 500 000 : L'île de France avait presque réussi à s'en sortir...**

La comparaison est faite sur les résultats intermédiaires, c'est à dire ceux de fin juin 2016 (le plan n'avait pas encore démarré) avec ceux de fin juin 2017 (le plan se termine). En Ile de France, les recettes ont progressé (38,1 M€ en 2017 vs 33,92 M€ en 2016), de même que les dépenses (34,8 M€ vs 31,7 M€). Grosso-modo, une progression du chiffre d'affaires de 12,5 %, et si le chapitre « dépenses de personnel » suit la même progression, il n'en est pas de même de l'ensemble des postes de dépense (cf. détail des évolutions entre 2016 et 2017 dans le graphique ci-dessous).

Mais malgré ces résultats, l'opération aura globalement coûté plus cher qu'elle n'a rapporté au niveau national. C'est à ce genre de détail qu'on reconnaît un vrai service public : il n'est jamais « rentable », au sens comptable du terme. Et en principe, c'est l'État qui finance. Sauf que dans le cas du plan 500 000 auquel l'AFPA a amplement participé, c'est l'AFPA qui a tout payé. Résultat : plus on a travaillé, plus on a creusé le déficit. Si donc la mission de l'AFPA est bien la formation massive des chômeurs, mission de service public, alors l'État doit financer ces parcours, l'État doit (re)financer les formations de l'AFPA. CQFD !





Mesdames et messieurs les administrateurs de l'AFPA,

Ce 26 septembre, après un déclin continu depuis plus de 7 ans, nous sommes peut-être à quelques jours de la fin de l'AFPA.

**Les causes ? Vous les connaissez** mais nous allons vous en rappeler les principales :

- Désengagement de l'Etat au profit des Régions
- Absence de contrôle du fléchage des finances de décentralisation
- Transfert de la mission d'orientation professionnelle à Pôle Emploi
- Mises en concurrence sans garde-fou par appels d'offres régionaux
- Vente à prix cassés, voire à perte, y compris par d'autres organismes de formation publics
- Autant de politiques d'achat de formation que de Régions
- Un Épic créé avec une accumulation insoutenable de dettes et sans moyens
- Une hémorragie des compétences, conséquence de la perte d'un tiers des effectifs CDI

**Les conséquences ? Ce sont l'AFPA, ses salariés et ses usagers qui en pâtissent !**

- Des centres dégradés et des plateaux techniques obsolètes
- La détérioration de la qualité du service rendu au public (formations, hébergement -restauration, accompagnement, ...)
- Une activité rendue chaotique
- L'augmentation accélérée des troubles psychosociaux et de l'absentéisme
- La paupérisation des publics accueillis
- Le Gel des salaires depuis 2011
- Une trésorerie exsangue mettant en péril le paiement des salaires et la pérennité de l'AFPA

**Des solutions existent mais elles intègrent l'Etat dans une véritable politique nationale de formation professionnelle des adultes dont l'AFPA serait le bras armé.**

**Quelle AFPA projetez-vous à moyen et long terme, quelle est votre vision stratégique ?**

**Cette question s'adresse plus spécialement à l'Etat, mais aussi aux Régions.**

**Etes-vous convaincus et décidés à investir massivement dans la nouvelle Agence AFPA pour construire l'outil de demain, à même de remplir les missions de service public à la hauteur des besoins de nos concitoyens ?**

**Sinon, arrêtez l'acharnement et ayez le courage d'assumer votre démission face à la construction d'un véritable avenir pour l'AFPA.**

Merci de votre attention.

Montreuil, le 26 septembre 2017

*Pour trouver un représentant SUDFPA-Solidaires en Ile de France*

Paris : Martine GLEYZE	Nanterre/Meudon/Plessis : François DUVAL
DRIF : Jean-Marc CELLIER	Stains/Gonesse : Richard LALAU
Champs/Meaux : Jean-Jacques LEFEBVRE	Créteil : Bernard BONNET
Évry-Ris/Lardy : Jean DUFAU	Bernes / SOA : Pascal GRANDIN

SUD FPA Ile de France - 1 rue de la Citoyenneté - 93240 STAINS - <http://sudfpa.net>